

# **MAIRIE DE SEUGY**

## **COMPTE RENDU**

### **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 11 JUIN 2021**

L'an deux mil vingt et un le onze juin, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur Jacques ALATI, Maire, s'est réuni à la Maison du village pour cause de COVID, sous la Présidence de Monsieur Jacques ALATI,

**PRESENTS** : Messieurs Jacques ALATI, Patrice LECLAIRE, Michel CAHOUR, Patrick GAUGAIN, Philippe BLANCHARD, Vincent PASQUET, Jorge DE SOUSA, Mesdames Marie-Laure SAVY, Valéry JEOFFROY, Evelyne VAN HAECKE, Annick ODELIN, Angèle BACCAN,

**POUVOIR** : Ariane COLLARD donne pouvoir à Jacques ALATI  
Patrick VINCENT donne pouvoir à Angèle BACCAN  
Corinne LECHOPIER donne pouvoir à Patrick GAUGAIN

**ABSENT** : 3 avec pouvoir

**SECRETAIRE** : Mme Marie Laure SAVY

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la convocation : 01/06/2021

**Ouverture de la séance 20 h 05**

#### **Le Maire demande l'ajout du point suivant à la l'ordre du jour :**

Signature du renouvellement de la convention de partenariat entre la C3PF relative au système intercommunal de vidéo surveillance.

#### **APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2021**

Approuvé à l'unanimité

#### **PORTER A CONNAISSANCE DU MAIRE :**

- Opérationnel de la Police Municipale depuis le 01/06/2021 :  
La Police Municipale sillonne régulièrement toute la commune, et fera des contrôles de vitesse. Les instructions reçues par le Maire est de verbaliser au-dessus de 30 km/h en ville et 50 km/h rue de Luzarches et rue de Viarmes. ( avec la marge d'erreur officielle°
- SMDEGTVO a accepté de prolonger jusqu'au 30/11/2023 les subventions pour la ruelle Mahiot et la rue de la Fontaine concernant l'enfouissement des réseaux, à condition que les travaux débutent avant le 31/12/2022.
- Note de synthèse du Conseil Communautaire du 09/06/2021

#### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX RUE DE GIEZ ET RUE DE ROYAUMONT**

Le Maire présente au conseil municipal le dossier technique concernant les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, France télécom et éclairage du chemin de Giez et du chemin de Royaumont.

Après délibération, le conseil décide :

- D'adopter le projet présenté, d'arrêter les modalités, de solliciter auprès du SMDEGTVO le financement des travaux suivants de mise en souterrain des réseaux.

**Chemin de Giez : Montant estimé général H.T :208 887€**

Terrassement : 75 658€  
Subvention 40% : 30 260€  
Basse tension : 67 300€  
Subvention 40% : 26 920€  
Eclairage : 40 500€  
Subvention 15% : 6 075€  
Orange : 25 429€  
Subvention 15% : 3 814€

**Chemin de Royaumont : Montant estimé général H.T :129 278€**

Terrassement : 51 208€  
Subvention 40% : 20 483€  
Basse tension : 35 150€  
Subvention 40% : 14 060€  
Eclairage : 28 350€  
Subvention 15% : 4 252€  
Orange : 14 570€  
Subvention 15% : 2 185€

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité et autorisent Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous les documents y afférent.

**AUTORISATION POUR LE PASSAGE DES 2022 A LA NOMENCLATURE COMPTABLE M57**

La commune a été sélectionnée par la DDFIP 95 pour mettre en place préventivement la nomenclature M57 à compter du 01/01/2022.

Le passage à cette nomenclature sera obligatoire pour toutes les communes en 2023.

Il est de notre intérêt de l'appliquer à compter du 01/01/2022.

Ce qui nous permet d'être accompagné par les services fiscaux durant toute la période de mise en place.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité et autorisent Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous les documents y afférent.

**ADHESION PAR LE BIAIS DU SMDEGTVO A LA COMPETENCE INFRASTRUCTURE DE CHARGE SUR LES BORNES DE RECHARGE ELECTRIQUE**

La C3PF a signé une convention de partenariat avec le SMDEGTVO pour les bornes de recharge électrique.

Il est demandé au conseil de confirmer l'adhésion à cette compétence.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention et à effectuer les démarches nécessaires.

### **JURES D'ASSISES 2022**

Comme chaque année il est demandé de procéder au tirage au sort des jurés d'assises.

Les communes dont la population est inférieure à 1300 habitants ont été regroupées dans le cadre du canton et la plus importante d'entre elles a été désignée comme commune centre, chargée de procéder au tirage au sort.

Pour le canton de Fosses, c'est donc la commune de Seugy qui est désignée commune centre et qui regroupe les communes suivantes :

- Bellefontaine
- Châtenay-en-France
- Epinay-Champlâtreux
- Jagny-sous-Bois
- Lassy
- Le Mesnil-Aubry
- Le Plessis-Gassot
- Le Plessis-Luzarches
- Mareil-en-France
- Villaines-sous-Bois
- Villiers-le-Sec
- 

Les personnes retenues doivent être âgées de 23 ans et de moins de 70 ans en 2022.

Il est demandé de tirer au sort le triple de jurés d'assises de celui fixé par l'arrêté préfectoral n° 2021-015 du 25/01/2021 portant répartition des jurés appelés à siéger à la cour d'assises de PONTOISE au cours de l'année 2022.

Pour Seugy il est demandé de tirer au sort 4 jurés.

Les membres tirés au sort sur la dernière liste électorale sont :

- N°17
- N° 385
- N°211
- N°325

Approuvé à l'unanimité.

### **CONVENTION VIDEOSURVEILLANCE**

La convention Vidéosurveillance signée avec la C3PF prend fin cette année.

Il est demandé au conseil de bien vouloir donner l'autorisation à M. le Maire pour la signature de cette même convention.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité et autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention et à effectuer les démarches nécessaires.

**DIA**

259 section B  
270 section B  
933 section B  
1517 section B  
275 section A  
157 section B  
1176 section B  
233 section B  
1251 section B  
242 section B  
243 section B  
120 section B  
1003 section B  
1004 section B

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21H10.

SEUGY, le 14/06/2021

Le Maire  
Jacques ALATI

